

PROCES-VERBAL
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 04 DÉCEMBRE 2014.

MENTION D’AFFICHAGE

Monsieur le Maire soussigné, certifie que le procès-verbal du Conseil municipal, en date du 07 Novembre 2014 a été affiché le 25 Novembre 2014, dans les conditions prévues à l’Article L.2121-25 du Code général des Collectivités Territoriales.

CONVOCATION

Le 27 Novembre 2014, Jean-Yves GUELLIER, Maire de Molineuf, a convoqué le Conseil municipal en séance ordinaire pour le 04 Décembre 2014, afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

- 1- Achat de terrains à la Loge.
- 2- Convention d’assistance pluridisciplinaire avec la Communauté d’Agglomération de Blois.
- 3- Convention pour la gestion de service de mise en place d’une formation Certiphyto avec la Communauté d’Agglomération de Blois.
- 4- Questions diverses.

Étaient présents :

M. Jean-Claude GOHIER, Mme Christine PAVY adjoints au Maire.
Mme Dorothée ANSERMINO, Mme Isabelle BOUCARD, Mme Edith COULMEAU, Mme Isabelle DAVY, M Jean-Claude FROMET, Mme Chloé GAUTIER, M René GROSOS, M Serge NOUZIERES, M Dominique PILLOT, Conseillers municipaux.

Absents excusés :

Madame Axelle BERGERON qui a donné pouvoir à Madame Dorothée ANSERMINO.
Monsieur Jean-François CHAMP qui a donné pouvoir à Monsieur Dominique PILLOT.
Monsieur André MANDARD qui a donné pouvoir à Madame Edith COULMEAU.

Mme Isabelle DAVY a été nommée secrétaire de séance.

Le Maire demande l’approbation du procès-verbal du 07 Novembre 2014.

Les modifications suivantes sont demandées :

P 1/4 1^{er} 4^{ème} paragraphe ajouter après commune, « compensés par le biais de cette taxe »
6^{ème} et 7^{ème} paragraphe remplacer « l’augmentation » par « la taxe »

P 2/4 2^{ème}) avant-dernier paragraphe remplacer « a été abandonné » par « a été retiré du secteur de La Loge »

P 3/4 3^{ème}) 1^{er} paragraphe à remplacer par « le lancement de la procédure de Déclaration d’Utilité Publique est reporté dans l’attente de la validation par les services de la préfecture, du dossier de modification du Plan Local d’Urbanisme qui devra être mis à l’enquête publique en même temps »

Le procès-verbal ainsi amendé est adopté à l’unanimité.

Le Maire passe à l’ordre du jour.

1- Achat de terrains à La Loge.

Le Maire explique que M et Mme Florent PETIT proposent de vendre à la Commune les parcelles, E1274 et E1276 situées au lieu-dit « La Loge », d’une superficie de 351m², et d’acheter à la Commune la parcelle E1273 située au lieu-dit « La Loge », d’une superficie de 219m².

Le Maire souligne l’opportunité d’acquérir ces parcelles pour l’aménagement de la future zone constructible. Il propose de fixer le prix du m² à 6,50 €, conformément à ce qui avait été proposé lors de la réunion du Mercredi 12 Décembre 2012 avec les propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l’unanimité.

- DÉCIDE d’acquérir les parcelles cadastrées E1274 (261 m²), E1276 (90 m²) sises au lieu –dit « La Loge », appartenant à M et Mme Florent PETIT au prix de 6,50 € le m² soit 2 281,50 € pour un total de 351 m².

- DÉCIDE de vendre la parcelle cadastrée E1273 située au lieu-dit « La Loge », d'une superficie de 219 m² à M et Mme Florent PETIT au prix de 6,50 € le m² soit un total de 1 423,50 €.
- CHARGE le Maire ou l'un de ses adjoints délégués de signer toutes les pièces relatives à cette affaire auprès de Maître HEME de LACOTTE, notaire à HERBAULT.
- DIT que les frais de bornage et de notaire concernant cette acquisition seront à la charge de la commune.

La commune règlera la différence appelée soulte.

2- Convention d'assistance pluridisciplinaire avec la Communauté d'Agglomération de Blois.

Le Maire explique qu'il est parfois nécessaire de recourir à des juristes pour des questions complexes dans la gestion des communes. Il existe un organisme « SVP » auquel adhère Agglopolys et les communes membres qui le souhaitent. Le coût est de 240€ par an en commande groupée.

Mr GOHIER précise que pour des questions pointues nécessitant des recherches il est possible de demander un devis à l'organisme. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

Considérant que les communes, suite à une enquête, ont désiré une assistance pluridisciplinaire complémentaire des entités existantes, Pour ce faire elles se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération de Blois à laquelle elles adhèrent pour mettre en place un service d'assistance pluridisciplinaire,

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette assistance doivent être préalablement définies dans une convention,

Considérant que cette mission est proposée aux communes qui ont, par voie express, donné leur intérêt à adhérer à ce service

A cet effet, elles ont décidé de confier à la communauté d'agglomération la mission d'assistance pluridisciplinaire, en application de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement de cette assistance.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir

- solliciter la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de Molineuf une assistance pluridisciplinaire,
- approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement,
- autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de solliciter la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de Molineuf une assistance pluridisciplinaire,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement entre la communauté d'Agglomération et les communes membres
- d'autoriser Monsieur le Maire de la commune de Molineuf à signer la convention constitutive du groupement de commandes

3- Convention pour la gestion de mise en place d'une formation Certiphyto avec la Communauté d'Agglomération de Blois.

Mr GOHIER explique que la tendance dans la gestion des espaces publics est la suppression des traitements phytosanitaires. Le personnel en tant qu'utilisateur et/ou élus en tant qu'acheteur doivent être habilités et obtenir le certificat individuel « certiphyto » obligatoire adapté.

Agglopolys met en place cette formation en lien avec le CNFPT (Centre National de la Fonction Publique Territoriale).

Le coût est de 1 200€ pour 2 jours en tarif groupe.

La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

Considérant que les communes, suite à une enquête, ont désiré une assistance pour la mise en place d'une formation certiphyto à destination de leurs agents en complémentarité et collaboration des entités existantes,

Pour ce faire elles se sont rapprochées de la Communauté d'Agglomération de Blois à laquelle elles adhèrent pour mettre en place ce service,

Considérant que les modalités de fonctionnement de cette assistance doivent être préalablement définies dans une convention,

Considérant que cette mission est proposée aux communes qui ont, par voie express, donné leur intérêt à adhérer à ce service : Blois, Candé sur Beuvron, Cellettes, Cheverny, Cormeray, La Chaussée St Victor, Herbault, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaise, St Gervais la Forêt, Santenay, St Lubin en Vergonnois, Villebarou, Villefrancoeur, Vineuil

Considérant que cette proposition a été examinée lors de la commission de la solidarité intercommunale du 7 octobre 2014,

A cet effet, elles ont décidé de confier à la communauté d'agglomération la mission de mise en place d'une formation certiphyto à destination des agents communaux et intercommunaux, en application de l'article L 5215-27 du Code Général des Collectivités Territoriales. La présente convention fixe les modalités de constitution et de fonctionnement de cette assistance.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal de bien vouloir

- solliciter la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de Molineuf une assistance pour la mise en place d'une formation certiphyto à destination de ses agents communaux,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement entre la communauté d'Agglomération et les communes membres
- autoriser Monsieur le Maire de la commune de Molineuf à signer la convention constitutive du groupement de commandes

Le Conseil municipal, après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de solliciter la communauté d'Agglomération de bien vouloir se charger d'apporter à la commune de Molineuf une assistance pour la mise en place d'une formation certiphyto à destination de ses agents communaux,
- d'approuver les termes de la convention qui précise les modalités de fonctionnement entre la communauté d'Agglomération et les communes membres (Blois, Candé sur Beuvron, Cellettes, Cheverny, Cormeray, La Chaussée St Victor, Herbault, Molineuf, Monteaux, Onzain, Orchaise, St Gervais la Forêt, Santenay, St Lubin en Vergonnois, Villebarou, Villefrancoeur, Vineuil)
- d'autoriser Monsieur le Maire de la commune de Molineuf à signer la convention constitutive du groupement de commandes

4- **Questions diverses.**

- **Droit de Prémption Urbain.**

▪ **NIZON.**

Le Maire n'entend pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la parcelle appartenant à Monsieur NIZON Jean-Louis Section G – n°435 située à Molineuf – 17 Avenue d'Orchaise - 411190 MOLINEUF.

▪ **DEPIETS.**

Le Maire n'entend pas exercer son Droit de Prémption Urbain sur la parcelle appartenant à Madame Marina DEPIETS Section E – n°303 située à Molineuf – La Vallée et les Sections E 1027 et 1029 située à Molineuf – Chemin de la Vallée - 411190 MOLINEUF.

- **Ouverture et fermeture du secrétariat de Mairie et de l'Agence Postale Communale pendant les congés de Noël.**

▪ **Mairie** : Le secrétariat de Mairie sera fermé le Vendredi 26 et Samedi 27 Décembre 2014.

La semaine du 29 Décembre 2014 au 03 Janvier 2015 inclus, le secrétariat de Mairie sera ouvert :

- Mardi 30 Décembre de 15h à 18h
- Mercredi 31 Décembre de 15h à 18h
- Vendredi 02 Janvier de 15h à 18h

Permanence d'un Élu : Le Samedi 03 Janvier de 10h à 12 h

Réouverture le Mardi 06 Janvier 2015 à 15h00.

▪ **Agence Postale Communale** : L'agence postale communale sera fermée du Vendredi 19 Décembre 2014 à 18h00 au Samedi 03 Janvier 2015 inclus. Réouverture le Mardi 06 Janvier 2015 à 15h00.

S'adresser à la poste d'HERBAULT ou faire le 36-31.

- Inscriptions sur les listes électorales :

Il est rappelé que les dernières inscriptions sur les listes électorales prenant effet à partir de 2015 seront recueillies jusqu'au Mercredi 31 Décembre 2014 à 18h00. Les personnes doivent se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

- SIVOS.

Le Maire donne la parole à Mme DAVY qui informe le Conseil Municipal de sa démission du poste de Présidente du SIVOS pour des raisons professionnelles et personnelles.

La charge de travail représentée par le SIVOS n'est pas compatible avec son temps disponible, cette charge étant encore accrue avec la mise en place et le suivi des nouveaux rythmes scolaires.

Le Maire indique que Mme DAVY l'avait prévenu de sa décision et qu'il en avait parlé à Mr FROMET. Celui-ci après une longue réflexion a accepté d'assumer la tâche de Président du SIVOS.

Mr GUELLIER tient à remercier Mme DAVY pour tout le travail accompli depuis son élection, notamment sur la question des rythmes scolaires qui partait de zéro.

Mme DAVY indique que la Présidence du SIVOS est très intéressante, mais qu'elle représente beaucoup de travail avec 9 employés, les relations avec les enseignants, les parents d'élèves des 3 Communes et que c'est un exercice difficile.

Mme ANSERMINO souligne que Mme DAVY a beaucoup donné, qu'elle a été très efficace et a toujours travaillé dans la transparence.

Mr GUELLIER rappelle que depuis 2 ou 3 ans, il y a une chute du nombre d'élèves car il n'y a pas eu de programme de construction immobilière et certains élus des autres communes trouvent que le SIVOS coûte cher, alors que ce n'est pas nouveau.

Le SIVOS a bénéficié d'une situation confortable mais il y a aujourd'hui 4 ATSEMS pour 2 classes (dont une en congé maladie) à Molineuf et il est nécessaire de revoir cette organisation interne.

Mr GROSOS remercie Mme DAVY pour son investissement et demande des informations sur les débats qui devaient avoir lieu dans les autres conseils municipaux. Mme DAVY explique qu'à sa connaissance, les débats n'ont pas encore eu lieu.

Mr GUELLIER a insisté pour que les 3 Maires rencontrent les ATSEMS avec le Président du SIVOS.

Mme ANSERMINO explique qu'elle fait partie de nombreuses commissions et groupes de travail et qu'elle cède sa place de suppléante au SIVOS à Mme DAVY.

Mme DAVY tient à remercier Mme LORMEAU, secrétaire du SIVOS avec qui elle a eu une belle collaboration.

Elle indique que le Conseil d'école du 10 Novembre s'est passé dans une ambiance sereine. Les participants ont fait la connaissance de la nouvelle Inspectrice, Mme HANNIBAL, remplaçante de Mr DRAGON, avec laquelle cependant il n'y a pas eu de discussion possible, notamment sur les difficultés rencontrées par la mise en place des nouveaux rythmes scolaires.

La prochaine réunion du SIVOS aura lieu le 11 Décembre.

L'absence de Mme PECAULT, arrêtée 3 semaines pour un accident de travail a posé des problèmes. Mme DAVY a pris la décision de ne pas la remplacer. A Molineuf, les ATSEMS et le personnel de l'ALSH ont fait son temps de ménage et à Chambon ce sont les élus puis Mme FARNIER qui ont assuré son remplacement.

Mme DAVY indique qu'elle a reçu la directrice et l'animatrice de l'ALSH dont le temps de travail annualisé a été dépassé et qu'elle leur a demandé de récupérer leurs heures en Janvier.

Elle informe le Conseil que la carte scolaire semble annoncer une possible fermeture de classe à Chambon.

TOUR DE TABLE.

- Mr PILLOT demande à tous ceux qui ont des suggestions et des idées concernant le projet de la Loge, de lui en parler pour les évoquer avec le Cabinet SATIVA.
- Mme BOUCARD a remarqué la présence de mousse sur les trottoirs, près du pont, ce qui rend le passage glissant et dangereux.
- Mr NOUZIERES fait part d'une opération lancée par le Syndicat de la Cisse appelée « Rivières ouvertes » du 1^{er} Décembre au 1^{er} Mars 2015. Elle consiste à ouvrir différents vannages pour nettoyer la rivière et réguler les flux des poissons. Sur 40 propriétaires, 25 ont donné leur accord.
- Mme ANSERMINO demande s'il est possible de repousser la date du conseil municipal du 22 Mai car il y a le Trail des Moulins le lendemain. Le Maire indique qu'elle peut être fixée au 21 Mai.
Mme ANSERMINO souhaite avoir les éléments de calcul des taxes d'habitation et taxe foncière pour établir un résumé.
Le Maire répond qu'une base des valeurs locatives a été instaurée il y a longtemps et qu'elle est revalorisée chaque année indépendamment des taux fixés par les communes.
Mme ANSERMINO demande s'il y a des moyens d'interdire l'utilisation des détergents dans la Cisse car elle a vu des personnes qui lavaient des tapis dans la rivière.
Le Maire répond qu'il peut apposer une affiche ou un panneau avec des dessins et prendre un arrêté municipal d'interdiction.
- Mr GOHIER a constaté qu'un tas de gravats avait été déposé aux Rinceaux. Ils seront évacués par les employés communaux. Il s'est rendu sur ce site avec des responsables du Conseil Général pour remédier au problème de visibilité en sortant de la station d'épuration. Le Conseil Général va faire nettoyer les fossés.
Le carrefour devant la chapelle a été modifié. Il manque actuellement le marquage au sol et le panneau « Blois ».
L'aménagement est peu visible la nuit et pourrait être amélioré par la pose de petits clignotants au sol.
Les agents communaux ont réalisé la pose des guirlandes de Noël en commun avec l'employé d'Orchaise, habilité à conduire une nacelle. Mr GOHIER souhaite privilégier ce genre d'échanges.

Il a participé à une réunion du SIPO où un débat a eu lieu au sujet de la procédure de dissolution du Syndicat.

Mr GOHIER demande à chacun de réfléchir sur la taxe d'aménagement qui s'applique aussi sur les abris de jardin, lesquels pourraient être exonérés.

Le Maire demande de revoir cette question lors du vote du nouveau taux, fin 2015.

- Mme PAVY demande si la commande avec les crédits restants du SIPO a été faite.

Le Maire répond que 3 bancs ont été commandés.

- Mme PAVY a participé à une réunion de la commission économique d'Agglopolys. Mr CHARZAT a été élu Président de la Maison de l'Emploi.

- Mr GROSOS signale à nouveau un gros trou dans le lavoir du Gué Taureau. Mr GOHIER répond que les travaux de réparation sont commandés.

- Mr FROMET indique que lors de la commission Environnement, la question s'est posée de renouveler le concours des maisons fleuries en accord avec le développement durable.

L'idée de créer un refuge en lien avec la Ligue de Protection des oiseaux a été émise, en associant les écoles, la Commune.

Par ailleurs, les membres de la Commission souhaiteraient le classement des Rinceaux en Espace Naturel Sensible sur le plan départemental.

Mr FROMET précise qu'il est possible de faire appel au CDPNE pour le plan Zérophyto en signant une charte. Le coût serait de 3000 € sur 2 ans pour la commune.

- Mme COULMEAU a visité le site ARCANTE – Centre de traitement des déchets à Blois qui est l'un des 5 centres les plus performants de France. Elle donne un certain nombre de chiffres sur cette filière.

Mme COULMEAU signale qu'il y a 19 participants à l'atelier mémoire.

- Mr GROSOS regrette que les containers soient pleins régulièrement et le manque de civisme de certains.

Mme ANSERMINO répond que l'affichage et la communication sont en cours d'élaboration avec un numéro de téléphone à appeler quand les containers sont pleins.

- Mme DAVY demande si les écoliers peuvent visiter ARCANTE. Mme COULMEAU répond que oui.

- Mr MANDARD (arrivé à 21h) vient de participer à une réunion du Pays des Châteaux et fait part du lancement de l'opération « 1 fruit pour la récré » dans le cadre d'un programme alimentaire national. Cela démarrerait au 2^{ème} Trimestre 2015. La commune est inscrite à ce programme.

Mme DAVY propose d'en parler au sein du SIVOS pour y associer Orchaïse et Chambon.

Mr MANDARD indique que les colis pour les aînés arrivent le 11 décembre, pour 33 couples et 47 personnes seules de 70 ans et plus. Le coût est de 1 130€. 3 colis seront portés en maison de retraite.

- Mr GUELLIER indique que l'essai du demi-tour du car scolaire du secondaire sur le parking de l'école ne fonctionne pas à cause des voitures des parents d'élèves qui sont mal garées.

Il indique que tous les endroits de la commune où un élagage doit être fait par les propriétaires, ont été répertoriés. Un courrier doit être envoyé.

La Sainte Barbe des Pompiers est fêtée Samedi 6 décembre 2014, vers 18 h 15 pour la revue des effectifs suivie d'un pot à la Mairie de Molineuf et du banquet à Chambon-sur-Cisse.

- Mme ANSERMINO indique qu'elle a des étudiants qui préparent un projet pour récupérer des agendas et des portables non utilisés pour les redistribuer.

- Mr GUELLIER s'est rendu au Congrès des Maires, une journée, Porte de Versailles. Le mardi matin était consacré au réchauffement climatique et aux encouragements aux communes pour lutter contre ce phénomène.

L'après-midi plus protocolaire s'est résumé à la passation de pouvoirs entre Jacques PELISSARD et François BAROIN, nouveau Président de l'Association des Maires de France.

Aucune autre question n'est soulevée, la séance est levée à 22h41.